



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil spécial n°29 du 07 mars 2023**

**Direction de l'administration pénitentiaire**

Arrêté du 07 mars 2023 fixant la liste des représentants siégeant au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration du Centre Pénitentiaire de Béziers.

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

## Arrêté du 07 Mars 2023 fixant la liste des représentants siégeant au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration du Centre Pénitentiaire de Béziers

**Le garde des sceaux, ministre de la justice,**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité social d'administration du Centre Pénitentiaire de Béziers ;

Vu les désignations de représentants titulaires et suppléants au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration du Centre Pénitentiaire de Béziers, auxquelles ont procédé les organisations syndicales siégeant au sein de ce comité, conformément aux dispositions de l'article 24 du décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 susvisé,

**Arrête :**

### Article 1

La liste des représentants titulaires et suppléants siégeant au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration du Centre Pénitentiaire de Béziers est fixée comme suit :

Organisations syndicales	Représentants titulaires	Représentants suppléants
FO (3 sièges)	CORTET Mickaël KAUFFMANN Jordan BAJJA Sabrina	CHARAVEL Jean-Paul KAHAL Lacène VIDAL Jérémy
UFAP (1 siège)	PARMENTIER David	MAILLOT Clarisse

## Article 2

Le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Béziers est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Montpellier.

Fait le 7 Mars 2023.

Le chef d'établissement,

Gaëlle VERSCHAEVE

